**Intervention du Luxembourg**

**EPU42 – Bénin**

Genève, le 26 janvier 2023

Ma délégation souhaite la bienvenue à ladélégation du Bénin et la remercie pour la présentation de son rapport national. Nous félicitons le Bénin pour les progrès réalisés, notamment la criminalisation de la torture et l’abolition de la peine de mort.

Dans un esprit de coopération constructive, ma délégation formule 3 recommandations :

1. Réviser le Code du numérique afin de le rendre conforme au droit international et de permettre aux défenseurs des droits humains de travailler librement et sans crainte.
2. Lutter contre la vente d’enfants à des fins de travail forcé, appliquer les dispositions du Code du travail relatives au travail des enfants, renforcer les mécanismes communautaires visant à prévenir et à combattre l’exploitation économique des enfants et mener des enquêtes et engager des poursuites contre les responsables de ces pratiques préjudiciables.
3. Renforcer et élargir l’espace démocratique, notamment par l’exercice du droit de vote dans un contexte pacifique d’élections libres, périodiques et transparentes.

Le Luxembourg souhaite plein succès au Bénin dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*176 mots/ Temps de parole prévu : 1min 10sec / 26 janvier 2023, 9h00 – 12h30 (99e/ 102)*